

**MARDI
02 MARS
2021**

LE SAMYN
QUAREGNON-DOUR



B!NGOAL

Cycling Cup

**LIVRE DE ROUTE
2021**

TABLE DES MATIERES

- Mot d'accueil des Bourgmestres	3
- Palmarès Dames et Hommes	4
- Organisation et numéros de contacts	5
- Plan du site départ	6
- Plan du site d'arrivée	8
- LE SAMYN DES DAMES	10
- LE SAMYN DES HOMMES	16
- Nos Partenaires	22

 **LE SAMYN**
QUAREGNON-DOUR



Nous nous réjouissons tous de pouvoir accueillir, cette fois encore, le Samyn.

En effet, la Commune de Quaregnon vit une belle idylle avec le sport en général et le cyclisme en particulier.

Depuis sa création en 1968, le Samyn est une course particulière dans le cœur des férus de la petite reine, sans doute parce qu'elle a été rapidement renommée en mémoire de son premier vainqueur: José Samyn, issu de notre région, promis à un bel avenir.

Le souvenir de ce champion, parti trop tôt, nous permet aussi d'évoquer également Florent Mathieu, originaire de Quaregnon et qui participa à trois Tour de France après-guerre.

Tous deux ont partagé la même passion pour ce sport si beau mais si exigeant.

« La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre » écrivait Albert Einstein. Cette phrase est évidemment dédiée à nos « Forçats de la route » qui avalent les kilomètres par tous les temps.

Le sport, quand il est pratiqué dans les conditions que nous connaissons, nous permet d'encourager et pourquoi pas porter les efforts de ces jeunes femmes et hommes qui tenteront d'ajouter leurs noms au palmarès de cette belle épreuve.

Et que pouvons-nous souhaiter à cette édition...et à toutes les autres? Un vif succès !

Que cette année soit aussi belle que les précédentes et qu'elle nous permette d'approcher ces authentiques athlètes.

Jean-Pierre Lepine

Député Wallon et Bourgmestre de Quaregnon

Christelle Demoustiez

Echevine des sports



EDITO LE SAMYN



En cette année de crise sanitaire chaque événement que l'on parvient à mettre sur pied de manière sûre est un signe positif !

Dour accueillera donc une fois de plus la fin de course du GP José Samyn avec des épreuves de haut niveau tant pour les hommes que pour les dames. Des épreuves pour lesquelles les départs et les arrivées seront malheureusement à huis-clos. Je vous invite donc à suivre les courses en direct TV pendant près de 03 heures sur la RTBF mais aussi sur les chaînes flamandes et sportives.

Il s'agit bien entendu d'une période transitoire avant un retour à la normale en 2022. Pour passer le cap, la commune poursuit donc, malgré les difficultés, son soutien à cette belle épreuve cycliste.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui se sont démenés pour que cette épreuve puisse avoir lieu dans de bonnes conditions.

Carlo Di Antonio

Bourgmestre de Dour



LE SAMYN

ProCycling
EVENTS

B!NGOAL
Cycling Cup

Wallonia Samyn a.s.b.l.

d'haene
since 1857
group

PALMARES DAMES



2012	Adrie Visser
2013	Eleonora van Dijk
2014	Emma Johansson
2015	Chantal Blaak
2016	Chantal Blaak
2017	Sheyla Gutiérrez
2018	Janneke Ensing
2019	Jip van den Bos
2020	Chantal van den Broek-Blaak

PALMARES HOMMES

1968 José Samyn (F)	1988 Annulée pour intemperies	2008 Philippe Gilbert
1969 Herman Vriyders	1989 Hendrik Redant	2009 Wouter Weylandt
1970 Ronny Vandevijer	1990 Hendrik Redant	2010 Jens Keukeleire
1971 Jacques Van Lint	1991 Johnny Dauwe	2011 Dominic Klemme (D)
1972 Marc Demeyer	1992 Johan Capiot	2012 Arnaud Démare (F)
1973 Lois Verreydt	1993 Wilfried Nelissen	2013 Alexey Tsatevitch (RUS)
1974 André Dierickx	1994 Johan Capiot	2014 Maxime Vantomme
1975 Alain Santy (F)	1995 Johan Capiot	2015 Kris Boeckmans
1976 Dirk Baert	1996 Hans Demeester	2016 Niki Terpstra (NL)
1977 Michel Perrin (F)	1997 Michel Vanhaecke	2017 Guillaume Van Keirsbulck
1978 Herman Van Springel	1998 Ludovic Augier (F)	2018 Niki Terpstra (NL)
1979 Jos Schipper (NL)	1999 Thierry Marichal	2019 Florent Sénéchal (F)
1980 Gery Verlinden	2000 Frank Hoj (DK)	2020 Hugo HOFSTETTER (F)
1981 Pol Verschure	2001 Kris Gerits	
1982 Jos Jacob	2002 Magnus Backstedt (S)	
1983 Jack Van Meer (NL)	2003 Stéfan Van Dijk(NL)	
1984 Daniael Rossel	2004 Robbie Mc Ewen (AUS)	
1985 Rony Van Holen	2005 Annulée pour intemperies	
1986 Patrick Onnockx	2006 Renaud Dion (F)	
1987 Claudy Criquelion	2007 Jimmy Casper (F)	

ORGANISATION

Président
Philippe LIENART
Vice Président
Pol Bouviez
Manager Général -
Directeur de course
Jean-Luc VANDENBROUCKE
Secrétariat
Manuele PIRRELLO
Trésorière
Isabelle DEMUIJNCK
Responsable COVID départ
Pol Bouviez

Responsable COVID arrivée
Ghislain STIEVENAERT
Site Départ
Patrick DEMOUSTIER
Site Arrivée
Pierre SOBKOWIAK
Itinéraire - Sécurité
Eddy ABRASSART
Service presse - Permanence
Françoise HARVENT
Responsable VIP
Sammy VAN HOORDE
Yvon PROVEUR
Speakers
Daniel MANGEAS
Jean-Paul NACKART

ALLO LE SAMYN

www.lesamyn.be - info@lesamyn.be

Président organisation	0473/43 02 72
Direction de course	0495/21 35 35
Assistante Manager	0493/05 56 85
Secrétariat	0496/55 54 29
Site départ	0498/31 26 96
Site arrivée	0498/35 66 85
Permanence - Presse	0473/77 02 30
Accueil VIP	0477/48 16 09
Itinéraire - Sécurité	0474/34 73 82
COVID départ	0475/93 93 59
COVID arrivée	0476/47 03 34



HOPITAUX + SERVICE MÉDICAL COURSE

Centre Hospitalier Hornu-Frameries Rue de France, 2 - 7080 Frameries Tél: 065/ 61 21 11
Hôpital de la Madeleine Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath Tél: 068/26 21 11
Hôpital de Warquignies Rue des Chauffours, 27 - 7300 Boussu Tél: 065/78 65 31

Centre médical COVID

DISCCA
230 rue de Mons - 7301 Hornu
Tel: 065/710711

Dr. Miguel DERYCKE 0475/78 12 52
Dr. Steve DESTREBECQ 0488/87 33 03
Dr. Daniel LECLERCQ 0493/ 75 09 87

DEPART DAMES ET HOMMES



Emplacement pré départ DS Dames
 Emplacement pré départ DS Messieur

- 1** Permanence + inscriptions
Espace Léon Delvallée
- 2** Podium signatures
- 3** Parking Directeurs sportifs Messieurs
Rue Modeste Derbaix
- 4** Parking
 - a. Police Federal
 - b. Parking véhicules officiels Messieurs *
Rue Modeste Derbaix face à l'Espace Léon Delvallée
 * Direction de course, voitures ouvrees, voitures dépannage, commissaires, presse, ambulances, médecins, bus et camion balais
- 5** Parking équipes Dames (Weba)
Chaussée de l'Espérance
- 6** Parking équipes Messieurs
Salle Edgard Hismans rue de l'Egalité, 96
- 7** Parking Directeurs sportifs Dames

PPO 1 Par l'autoroute E19/E42 sortie Saint-Ghislain puis suivre Hornu et prendre direction Quaregnon

PPO 2 En provenance du R5, via Jemappes, N51

ARRIVÉE DAMES ET HOMMES

- 1 **Parking des équipes Hommes**
Cité Hyacinthe Harmegnies
- 2 **Parking des équipes Dames**
Hôtel de ville
- 3 **Parking organisation - presse et média**
Rue Modeste Derbaix
- 4 **Permanence arrivée**
Buvette club de football, rue Moranfayt
* Salle de presse, salle des classements, contrôle médical
- 5 **Bus de la Province de Hainaut Commissaires**
- 6 **Photo Finish**
- 7 **Permanence COVID 19**

Emplacement Hommes

Parcours

Emplacement Dames

Retour Dames



LE SAMYN DES DAMES

MEMORIAL ROGER DELHAYE

LE MARDI 2 MARS 2021

QUAREGNON

PERMANENCE DE DÉPART - INSCRIPTION

de 7h30 à 9h : Espace Léon Delvallée, rue Modeste Derbaix

BRIEFING: Hôtel de Ville – Salle Allard L'Olivier – 1^{er} étage

à 10h : Réunion des directeurs sportifs

à 10h45 : Briefing Sécurité

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES: de 10h45 à 11h30

DÉPART: Grand-Place de Quaregnon à 12h20

DOUR

PERMANENCE ARRIVÉE

CONTRÔLE MÉDICAL:

club de football « Entente sportive Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20

CONTACT: Nancy Ruelle - 0485/42 80 80

DIRECTEUR DE COURSE: Jean-Michel Vanderdonck - 0476/72.88.72

LE SAMYN DES DAMES																
Le Mardi 2 Mars 2021																
MEMORIAL ROGER DELHAY 92,5 Kms																
Entités et communes			Km+	Km-	36km/h	38 km/h	40 km/h	Entités et communes			Km+	Km-	36 km/h	38 km/h	40 km/h	
Départ réel Place de Quaregnon						CH de Wiheries 400M						23,9	68,6	12:59	12:57	12:55
QUAREGNON			0,0	92,5	12:20	12:20	12:20	DOUR	Wiheries	24,9	67,6	13:01	12:59	12:57	12:57	
COLFONTAINE			5,0	87,5	12:28	12:27	12:27	QUIEVRAIN	Audregnies	26,9	65,6	13:04	13:02	13:00	13:00	
	Wasmes		5,2	87,3	12:28	12:28	12:27	Côte des Nonettes 300M			28,9	63,6	13:08	13:05	13:03	
DOUR	Petit Dour		9,9	82,6	12:36	12:35	12:34	Côte du Calvaire			30,0	62,5	13:10	13:07	13:05	
	Blaugies		10,9	81,6	12:38	12:37	12:36	DOUR	Elouges	31,8	60,7	13:13	13:10	13:07	13:07	
HONNELLES			14,9	77,6	12:44	12:43	12:42	Rue Belle Vue 500M		34,4	58,1	13:17	13:14	13:11	13:11	
	Erquennes		14,9	77,6	12:44	12:43	12:42	Ligne d'arrivée 1 ^{ère} passage			38,9	53,6	13:24	13:21	13:18	
ENTREE CIRCUIT LOCAL			15,2	77,3	12:45	12:44	12:42	Vert Pignon 1400 m		42,7	49,8	13:31	13:27	13:24	13:24	
Vert Pignon 1400 m			15,2	77,3	12:45	12:44	12:42	La Roquette 500 M		49,6	42,9	13:42	13:38	13:34	13:34	
	Athis		17,7	74,8	12:49	12:47	12:46	CH de Wiheries 400M		50,7	41,8	13:44	13:40	13:36	13:36	
	Fayt le Franc		18,0	74,5	12:50	12:48	12:47	Côte des Nonettes 300M			55,7	36,8	13:52	13:47	13:43	
	Montignies sur /Roc		22,2	70,3	12:57	12:55	12:53	Ligne d'arrivée 2 ^{ème} passage			65,7	26,8	14:09	14:03	13:58	
La Roquette 500 M			22,8	69,7	12:58	12:56	12:54	Ligne d'arrivée 3 ^{ème} passage			92,5	0,0	14:54	14:46	14:38	

EQUIPES



RÈGLEMENT PARTICULIER

DAMES

Art. 1 Organisation:

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le mardi 2 mars 2021 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jean-Michel VANDERDONCKT: + 32.476/72.88.72

Coordonateur : Philippe LIÉNART: + 32.473.43.02.72.

Contact Equipes : Nancy RUEILLE: +32.485.42.80.80.

Le Départ est prévu à 12h20 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 92,5 KM.

Art. 2 Type d'épreuve:

L'épreuve, réservée aux dames et au moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.1 DA. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux dix (10) premiers coureurs du classement final : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, et 3 points.

Art. 3 Participation:

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales femme UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence:

L'accueil et le retrait des dossards se fera le mardi 2 mars à 7 heures à l'Espace Léon Delvallée, rue Modeste Derbaix à 7390 Quaregnon.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le mardi 2 mars à 10 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour:

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 160.10625 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre:

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 Ravitaillements:

La zone de ravitaillements est située 1 Km après le passage de la ligne d'arrivée (Place Verte) au Km 42. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de récolte prévue après la zone de ravitaillement pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée:

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collègue des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire:

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2021. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ:

Départ sans signature - Coureur : amende de 50 chf et 2 points aux classements UCI par coureur concerné. Directeur Sportif : 50 chf (peu importe le nombre de coureurs concernés).

Cette formalité prend fin dix (10) minutes avant le départ du lieu de rassemblement.

Art. 11 Fléchage:

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs Rouge et Noire, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux:

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Une ambulance suit toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions:

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement:

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre:

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait:

En cas de non participation, chaque équipe engagée recevra une amende conformément aux règlements UCI, avec toutefois un minimum de 250 € qui servira à dédommager l'organisateur.

Art. 17 Protocole:

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage:

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfayt, n°204). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course:

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : Jean-Michel VANDERDONCKT, Portable : + 32.476.72.88.72
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités:

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable

Art. 21 Liste des prix en Euros:

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de € 3280 selon le tableau ci-dessous:

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	510	11	80
2	440	12	80
3	360	13	80
4	225	14	80
5	200	15	80
6	185	16	80
7	175	17	80
8	160	18	80
9	145	19	80
10	80	20	80

Art. 22 Prime spéciale:

La lauréate remporte une voiture: VW La up! (€14.104) (voir règlement particulier)

COLLEGES DES COMMISAIRES

Président UCI

Ludo Smeyers

Juge à l'arrivée

Vincent VANDEPEUTE

Commissaires

Denis LEJEUNE

Patrick DEMUNTER

Dirk TALLOEN

Commissaire moto

Yvette MESSIN

Team Telecom

Michel HAVELANGE

Speaker Radio Tour

Wim DEBLAERE

Photo-finish

Michel MALICE

Résultats

Freddy VAN STEEN

UCI PRO TEAMS



CONTINENTALES PRO UCI



LE SAMYN DES HOMMES

LE LUNDI 1 MARS 2021 A QUAREGNON

ESPACE LÉON DELVALLÉE, RUE MODESTE DERBAIX
14h00 à 19h PERMANENCE ORGANISATION - PRESSE
15h00 à 16h45 INSCRIPTION DES EQUIPES

A L'HOTEL DE VILLE - SALLE ALLARD L'OLIVIER - 1^{ER} ÉTAGE
17h BRIEFING DES DIRECTEURS SPORTIFS

LE MARDI 2 MARS 2021 A QUAREGNON

ESPACE LÉON DELVALLÉE, RUE MODESTE DERBAIX
7h30 PERMANENCE DE DÉPART - ORGANISATION - PRESSE

A L'HOTEL DE VILLE - SALLE ALLARD L'OLIVIER - 1^{ER} ÉTAGE
10h45 BRIEFING SÉCURITÉ (POLICE FÉDÉRAL, MÉDECINS,
AMBULANCIERS, CHAUFFEURS)

GRAND PLACE
11h30-12h00 PODIUM SIGNATURE
12h30 DÉPART

CLUB DE FOOTBALL - RUE MORANFAYT À DOUR
13h30 PERMANENCE ARRIVÉE ORGANISATION - PRESSE
CONTRÔLE MÉDICAL



LE SAMYN DES HOMMES

Le Mardi 2 Mars 2021

205,4 km

Entités et communes		Km+	Km-	40km/h	42 km/h	44 km/h	Entités et communes		Km+	Km-	40 km/h	42 km/h	44 km/h
QUAREGNON		0	205,4	12:30	12:30	12:30	SAINT-GHISLAIN	Hautrage	74,6	130,8	14:21	14:16	14:11
		2,0	203,4	12:33	12:32	12:32		Tertre	76,3	129,1	14:24	14:19	14:14
SAINT-GHISLAIN	Baudour	2,2	203,2	12:33	12:33	12:33		Baudour	79,2	126,2	14:28	14:23	14:18
	Tertre	7,0	198,4	12:40	12:40	12:39	QUAREGNON		85,2	120,2	14:37	14:31	14:26
	Hautrage	10,9	194,5	12:46	12:45	12:44	COLFONTAINE	Wasmes	92,1	113,3	14:48	14:41	14:35
BERNISSART	Ville Pommeroeul	14,8	190,6	12:52	12:51	12:50	DOUR	Petit Dour	97,7	107,7	14:56	14:49	14:43
BELOEIL	Grandglise	18,2	187,2	12:57	12:56	12:54		Blaugies	98,7	106,7	14:58	14:51	14:44
	Quevaucamps	20,4	185,0	13:00	12:59	12:57	HONNELLE	Erquennes	102,6	102,8	15:03	14:56	14:49
	Ellignies-Ste-Anne	23,1	182,3	13:04	13:03	13:01	ENTREE CIRCUIT LOCAL		102,7	102,7	15:04	14:56	14:50
ATH	Ormeignies	26,3	179,1	13:09	13:07	13:05	Rue du vert Pignon	★	102,7	102,7	15:04	14:56	14:50
	Moulbaix	30,6	174,8	13:15	13:13	13:11		Athis	104,8	100,6	15:07	14:59	14:52
	Ligne	33,1	172,3	13:19	13:17	13:15		Fayt le Franc	105,1	100,3	15:07	15:00	14:53
	PASSAGE À NIVEAU	34,3	171,1	13:21	13:19	13:16		Montignies- sur- Roc	109,4	96,0	15:14	15:06	14:59
	Villers-Saint-Amant	35,5	169,9	13:23	13:20	13:18	Côte de la Roquette	★★★	109,9	95,5	15:14	15:07	14:59
	Houtaing	36,0	169,4	13:24	13:21	13:19	Chemin de Wihéries	★★★	111,0	94,4	15:16	15:08	15:01
FRASNES-LEZ-ANVAING							DOUR	Wihéries	112,4	93,0	15:18	15:10	15:03
	Frasnes lez Buissenal	40,5	164,9	13:30	13:27	13:25	QUIEVRAIN	Audregnies	114,0	91,4	15:21	15:12	15:05
	Hacquegnies	44,9	160,5	13:37	13:34	13:31	Côte des Nonettes	★★★	115,9	89,5	15:23	15:15	15:08
LEUZE-EN-HAINAUT	Thieulain	49,0	156,4	13:43	13:40	13:36	Côte du Calvaire		117,1	88,3	15:25	15:17	15:09
	Leuze-en-Hainaut	51,5	153,9	13:47	13:43	13:40	DOUR	Elouges	118,9	86,5	15:28	15:19	15:12
	Tourpes	58,6	146,8	13:57	13:53	13:49	CH BELLE VUE	★★★	121,5	83,9	15:32	15:23	15:15
BELOEIL	Elignies St Anne	60,4	145,0	14:00	13:56	13:52	Ligne d'arrivée 1 ^{ème} passage		126,2	79,2	15:39	15:30	15:22
	Quevaucamps	64,8	140,6	14:07	14:02	13:58	Ligne d'arrivée 2 ^{ème} passage		152,4	53,0	16:18	16:07	15:57
	Grandglise	67,6	137,8	14:11	14:06	14:02	Ligne d'arrivée 3 ^{ème} passage		178,8	26,6	16:58	16:45	16:33
BERNISSART	Ville Pommeroeul	69,6	135,8	14:14	14:09	14:04	ARRIVEE : 4 ^{ème} passage		205,4	0,0	17:38	17:23	17:10

**KM
D'OR**

ENTRE
LIGNE D'ARRIVÉE 2^{ÈME} PASSAGE
ET LIGNE D'ARRIVÉE 3^{ÈME} PASSAGE

LE SAMYN

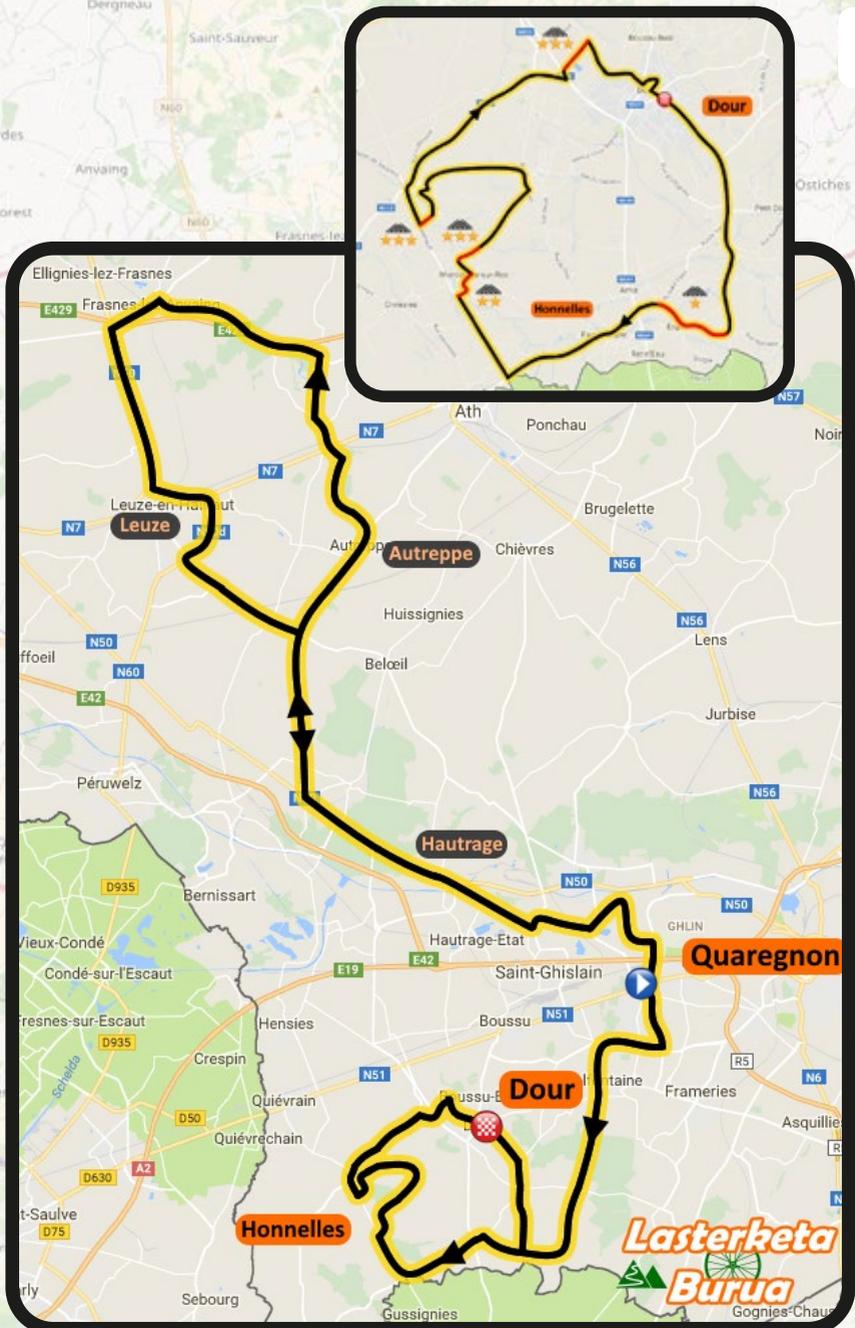
ProCycling
EVENTS

B!NGOAL
Cycling Cup

Wallonia Samyn a.s.b.l.

d'haene
group

CIRCUIT HOMMES



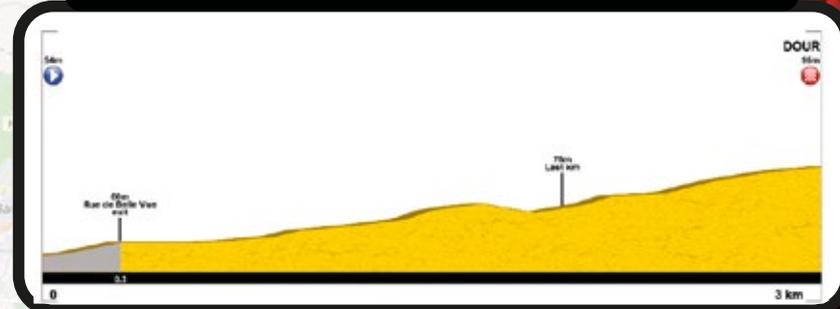
PROFIL CIRCUIT EN LIGNE ELITES



PROFIL CIRCUIT LOCAL



PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES



RÈGLEMENT PARTICULIER

HOMMES

Art. 1 Organisation:

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le mardi 2 mars 2021 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Mr Jean-Luc VANDENBROUCKE: + 32.495.21.35.35

Coordonateur : Mr Gérard VERBRUGGHE: + 32.475.90.26.43

Contact Equipes : Mme Isabelle DEMUIJNCK, +32.474.28.04.85

Le Départ est prévu à 12H30 de QUAREGNON et l'arrivée est

située à DOUR après 205 KM.

Art. 2 Type d'épreuve:

L'épreuve, réservée aux hommes Élites est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour »

ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16e au 25e classé.

Art. 3 Participation:

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes ; UCI Pro-Team, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence:

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 1 mars à 7 heures à l'Espace Léon Delvallée rue Modeste Derbaix à 7390 Quaregnon (au lieu de Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand-Place)

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 1 mars à 17 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour:

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre:

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 Ravitaillements:

La zone de ravitaillements est située 1 Km après le passage de la ligne d'arrivée (Place Verte) au Km 122,1. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de récolte prévue après la zone de ravitaillement pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée:

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire:

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2021. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ:

Chaque coureur est tenu, de signer la feuille de contrôle. Cette formalité prend fin dix (10) minutes avant le départ du lieu de rassemblement.

Départ sans signature - Coureur: amende de 200 CHF et 5 points aux classements UCI par coureur concerné
Directeur sportif: 200 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)

Art. 11 Fléchage:

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs Rouge et Noire, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux:

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions:

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement:

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre:

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait:

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole:

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage:

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue Moranfayt, n°204). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course:

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J.L. VANDENBROUCKE
Portable : + 32.495.21.35.35
- Le directeur de course adjoint: Jonathan DUFRASNE
Portable +32.494.11.62.28
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont:

- Le président du Collège des commissaires;
- Les commissaires;
- Le commissaire-juge à l'arrivée;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités:

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros:

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de € 14520 selon le tableau ci-dessous:

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785	11	150
2	2895	12	150
3	1445	13	150
4	715	14	150
5	580	15	150
6	435	16	150
7	435	17	150
8	290	18	150
9	290	19	150
10	150	20	150

COLLEGES DES COMMISSAIRES

Président UCI

Jean Pierre COPPENOLLE

Juge à l'arrivée

Jan DERAMOUDT

Commissaires

Jempi JOOREN

Laurent GENETELLI

Pascal EECKHOUT

Commissaire moto

Sébastien DE MEY

Henri COURROUX

Bus balai

GARCIA FERNANDEZ

Team Telecom

Gino VERHASSELT

Info Moto

Rudy PLOMB

Speaker Radio Tour

Freddy HAVELANGE

Photo-finish

Michel MALICE

Résultats

Freddy VAN STEEN

Délégué technique

Luc FONTAINE

RÈGLEMENT COUPE DE BELGIQUE 2021

Les règlements suivants complètent les règlements généraux de l'UCI et de RLVB.

• Article 1

La "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique" est un classement organisé par Pro Cycling Events. Le nom et le règlement doivent être approuvés par le "RLVB" et "l'UCI" (voir art. 6, 1.02.06 du règlement de l'UCI). Le classement comprend dix courses Belges d'un jour de niveau 1.1 ou 1.PRO.

Les épreuves:

1. 2 mars: Le Samyn 1.1
2. 7 mars: GP Monseré 1.1
3. 13 mai: Circuit de Wallonie 1.1
4. 5 juin: Dwars door het Hageland 1.Pro
5. 16 juin: Halle-Ingooigem 1.1
6. 20 août: GP Marcel Kint 1.1
7. 22 août: Schaal Sels 1.1
8. 12 septembre: Antwerp Port Epic 1.1
9. 17 septembre: Koolskamp - Kampioenschap van Vlaanderen 1.1
10. 10 octobre: Memorial Van Steenberghe 1.1

• Article 2

Pour faire partie de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique", chaque course doit répondre aux conditions suivantes:

1. L'organisateur a de l'expérience dans l'organisation de courses cyclistes.
2. L'organisation accepte les conditions de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique" pour pouvoir y participer. Les épreuves répondant à ces conditions, ne reçoivent pas automatiquement l'étiquette d'une épreuve de "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique". Pro Cycling Events et le comité de route de la RLVB sont les seuls autorisés à approuver le calendrier de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique".

• Article 3

La "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique" comprend un classement individuel, basé sur les points et un classement de combativité (Ethias Hero of the Day), ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

1. Classement individuel: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI..
2. Classement de combativité du jour: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

• Article 4

Il n'est pas autorisé que différentes épreuves de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique" aient lieu à la même date.

• Article 5

Les organisateurs sont obligés d'inviter des équipes de niveaux WorldTour, Pro-Continental et Continental. Le nombre maximum de coureurs par course ne peut dépasser 175. Les frais de déplacement sont ceux du barème de l'UCI.

• Article 6

1. Le barème du classement individuel:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 15 premiers coureurs dans les résultats de chaque course. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places et éventuellement de deuxième et troisième places est pris en compte. S'il y a toujours un ex-aequo, le résultat de la dernière course sera décisif. Le leader au classement individuel est obligé de recevoir son maillot lors de la cérémonie du podium. Toutefois, le maillot de leader ne peut être porté pendant les courses.

2. Rushes : Km d'or

Il y a 3 rushes dans chaque course. Les 3 premiers coureurs gagnent des points (3-2-1 points). Les points sont ajoutés au classement général.

3. Classement de combativité

Dans chaque épreuve, il y a 3 coureurs sélectionnés par le jury et l'organisation, le public choisira le vainqueur en votant pour 1 des 3 noms, par les différentes chaînes de communication de la Coupe de Belgique.

• Article 7

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium pour la cérémonie protocolaire après chaque épreuve:

- Les 3 premiers coureurs de l'épreuve
- Le leader du classement individuel de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique"
- Le vainqueur de la combativité du jour - Ethias Hero of the Day

• Article 8

Les cas spécifiques qui ne sont pas inclus dans ce règlement sont soumis au comité des routes de la RLVB. Les décisions prises par le comité routier de la RLVB concernant le règlement de la "Bingoal Cycling Cup - Coupe de Belgique" sont irrévocables.

REGLEMENT BEKER VAN BELGIË 2021

Onderstaand reglement vult de algemene reglementen van de UCI en KBWB aan.

• Artikel 1

De "Bingoal Cycling Cup - Beker van België" is een klassement georganiseerd door Pro Cycling Events. De benaming en het integrale reglement moeten worden goedgekeurd door de KBWB en UCI (Cfr. Art.6, 1.02.06 van het UCI-reglement). Het klassement bestaat uit zeven Belgische eendagswedstrijden behorende tot de Europe Tour 2020 van het niveau UCI 1.1 of 1.Pro.

De wedstrijden zijn:

1. 2 maart: GP Le Samyn 1.1
2. 7 maart: GP Monseré 1.1
3. 13 mei: Circuit de Wallonie 1.1
4. 5 juni: Dwars door het Hageland 1.Pro
5. 16 juni: Halle-Ingooigem 1.1
6. 20 augustus: GP Marcel Kint 1.1
7. 22 augustus: Schaal Sels 1.1
8. 12 september: Antwerp Port Epic 1.1
9. 17 september: Koolskamp - Kampioenschap van Vlaanderen 1.1

• Artikel 2

Om deel te kunnen uitmaken van de "Bingoal Cycling Cup - Beker van België", moet elke nieuwe wedstrijd voldoen aan volgende voorwaarden:

1. De organisator van de wedstrijd heeft ervaring met het organiseren van wielervedstrijden.
2. De organisatie van de wedstrijd dient het opgelegde draaiboek van de "Bingoal Cycling Cup - Beker van België" te aanvaarden alvorens ze deel kan uitmaken van "Bingoal Cycling Cup - Beker van België." Wedstrijden die aan deze voorwaarden voldoen, krijgen echter niet automatisch het label van een wedstrijd behorende tot "Bingoal Cycling Cup - Beker van België". Pro Cycling Events en de wegcommissie van de KBWB zijn als enigen gemachtigd om de kalender van de "Bingoal Cycling Cup - Beker van België" goed te keuren.

• Artikel 3

De "Bingoal Cycling Cup - Beker van België" omvat een algemeen individueel klassement, gebaseerd op punten en een Dag-Strijdustklassement (Ethias Hero of the Day). Enkel UCI wegteams en hun renners komen in aanmerking voor het klassement:

1. Algemeen individueel klassement: open voor alle renners van UCI wegteams.
2. Dag-Strijdustklassement: open voor alle renners van UCI wegteams.

• Artikel 4

Het is niet toegestaan dat verschillende wedstrijden uit de "Bingoal Cycling Cup - Beker van België" op dezelfde datum worden gereden.

• Artikel 5

De wedstrijdorganisaties nodigen verplicht ploegen van het niveau WorldTour, Pro-Continental en Continental uit. Het maximum aantal renners per wedstrijd mag de 175 niet overschrijden. Onkostenvergoedingen worden aan de ploegen van het niveau WorldTour en Pro-Continental vergoed volgens het barema opgelegd door de UCI.

• Artikel 6

1. Puntenbarema algemeen individueel klassement:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 voor de eerste 15 renners in de uitslag van elke wedstrijd. Het algemeen individueel klassement wordt opgemaakt door optelling van de punten behaald in elke wedstrijd. In geval van ex-aequo wordt rekening gehouden met het grootste aantal eerste plaatsen en eventueel tweede en derde plaatsen. Als er dan nog steeds een ex-aequo is, zal de uitslag van de laatste wedstrijd doorslaggevend zijn. De leider in het algemeen individueel klassement is verplicht om de leiderstrui in ontvangst te nemen tijdens de podiumceremonie. De leiderstrui mag echter niet gedragen worden tijdens de wedstrijden.

2. Tussensprints

In elke wedstrijd zijn er 3 tussensprints, waarbij punten worden toegekend aan de eerste 3 renners. De punten worden toegevoegd aan het algemeen klassement. De eerste 3 renners krijgen respectievelijk 3-2-1 punten

3. Strijdustklassement

In elke wedstrijd worden er 3 renners geselecteerd door de jury en organisatie, waarbij het publiek kan stemmen om de uiteindelijke dagwinnaar van de strijdust te bepalen. Stemmen kan via een poll die gehouden wordt op de diverse communicatiekanalen van de Beker van België.

• Artikel 7

Volgende renners moeten zich na elke wedstrijd aanbieden aan het podium voor de podiumceremonie:

- Podium van de wedstrijd
- De leider in het algemeen individueel klassement van de "Bingoal Cycling Cup - Beker van België"
- Winnaar van de Strijdust - Ethias Hero of the Day

• Artikel 8

Specifieke gevallen die niet zijn opgenomen in dit specifieke reglement, worden voorgelegd aan de wegcommissie van de KBWB. De beslissingen genomen door wegcommissie van de KBWB voor wat betreft het reglement van de "Bingoal Cycling Cup - Beker van België", zijn onherroepelijk.

rtbf.be
sport

EUROSPORT

sporza.

TÉLÉMB

VIVACITÉ

DH | LES SPORTS+



Commune
d'Honnelles



AVEC LE SOUTIEN DE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Adeps
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Infrasports
Construire pour le sport



la Province de Hainaut

sait que le sport
c'est bon pour tous



Chaque jour
avec vous !

Barbara | Animatrice à Hainaut Sports

PARTENAIRES



d'haene | since 1957
group

wlink

You live.
We secure.



Avec le gaz naturel,
je prends mon avenir en main !

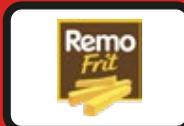
ORES

€
Raccordement gratuit sur
le réseau de gaz naturel
existant *

30% de CO₂ et 77% de
particules fines en moins

* voir conditions sur www.ores.be

PARTENAIRES OFFICIELS



FOURNISSEURS OFFICIELS

PARTENAIRES COUPE DE BELGIQUE



LUXAUTO
VERHURING • LOCATION

KWAREMONT
SPEEL • ALONGE

vermarc

N
Het Nieuwsblad

SPORT.
VLAANDEREN

GROUP
DEL RUE
BOUWMARKT BOUWSTAAL

WIELERFLITS
WIELEREN & WIELERENIEUWS

DURACELL

CAPS
FUEL CARD

BURO DYNAMO
WELKENNEN & WIELERENIEUWS

B!NGOAL
Cycling Cup

www.bingoalcyclingcup.be



1. LE SAMYN

2. GP MONSERE - 7 MARS 2021

3. CIRCUIT DE WALLONIE - 13 MAI 2021

4. DWARS DOOR HET HAGELAND - 5 JUNI 2021

5. HALLE INGOOIGEM - 16 JUNI 2021

6. GP MARCEL KINT - 20 AOUT 2021

7. SCHAAL SELS MERKSEM - 22 AOUT 2021

8. ANTWERP PORT EPIC - 12 SEPTEMBRE 2021

9. KAMPIOENSCHAP VAN VLAANDEREN - 17 SEPTEMBRE 2021

10. MEMORIAL R. VAN STEENBERGEN - 10 OCTOBRE 2021

LE SAMYN

ProCycling
EVENTS

B!NGOAL
Cycling Cup

Wallonia Samyn a.s.b.l.


d'haene since 1957
group

Nous prenons soin de vous
et de votre véhicule depuis plus de 60 ans.



Volkswagen D'haene
Leuze



Volkswagen D'haene Soignies
(Haute Senne)



Volkswagen D'haene ATH (AVIP)
Déménagement à Ghislenghien en avril



Volkswagen D'haene St Ghislain
(Carlier)



Volkswagen D'haene Mons
(AB Mons)

dhaene.be



d'haene | since
1957
group